

Département <i>Meurthe-et-Moselle</i> Arrondissement <i>Nancy</i> Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i>	COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2023 L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire. Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Jean-Pierre VAUTRIN, Denis ORY, Adeline GUIOT, Arnaud GEOFFROY. Étaient absents excusés : Mélissandre MUNIER, donne pouvoir à Denis ORY, Kevin GILLMETT, donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Nicolas WOLTRAGER, donne pouvoir à Jean-Pierre VAUTRIN, Secrétaire de séance : M. Anthony LEMOINE
---	--

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	6
Votants	9

Convocation établie
Le 19/01/2023
Délibération affichée
Le 02/02/2023

N° : 2023-01
Dépenses
investissement

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 – article 2183	achat ordinateur
Chapitre 21- article 2181	achat jeux extérieur pour enfants
Chapitre 21- article 2158	achat illuminations

TOTAL = 4 796.34 € (inférieur au plafond autorisé de 16 675 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 31 janvier 2023
Le maire, Denis ORY



<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Jean-Pierre VAUTRIN, Denis ORY, Adeline GUIOT, Arnaud GEOFFROY.</p> <p>Étaient absents excusés : Mélissandre MUNIER, donne pouvoir à Denis ORY, Kevin GILLMETT, donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Nicolas WOLTRAGER, donne pouvoir à Jean-Pierre VAUTRIN,</p> <p>Secrétaire de séance : M. Anthony LEMOINE</p>
---	--

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	6
Votants	9

Convocation établie
Le 19/01/2023

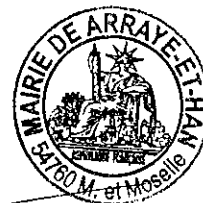
Délibération affichée
Le 02/02/2023

N° : 2023-02
Convention Tonte 2023

Le maire a été sollicité par le service insertion de la communauté de communes Seille Grand Couronné pour le renouvellement de la convention tonte pour 2023. Sa mise en place débutera en avril 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer la convention Tonte 2023.



Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 31 janvier 2023
Le maire, Denis ORY

<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Jean-Pierre VAUTRIN, Denis ORY, Adeline GUIOT, Arnaud GEOFFROY.</p> <p>Étaient absents excusés : Mélissandre MUNIER, donne pouvoir à Denis ORY, Kevin GILLMETT, donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Nicolas WOLTRAGER, donne pouvoir à Jean-Pierre VAUTRIN,</p> <p>Secrétaire de séance : M. Anthony LEMOINE</p>								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	11	Présents	6	Votants	9	
Nombre de Conseillers									
En exercice	11								
Présents	6								
Votants	9								
<p>Convocation établie Le 19/01/2023</p> <p>Délibération affichée Le 02/02/2023</p> <p>N° : 2023-03 DETR 2023</p> <p>Terrassement chemin des jardins</p>									

Anthony LEMOINE a demandé la remise en état du chemin des jardins pour le rendre praticable. Il dessert 3 habitations et 1 entreprise. Il n'est pas facilement accessible pour les piétons (chemin des écoliers et de la poste).

Monsieur le maire demande l'avis du conseil municipal. La subvention DETR 2023 peut être demandée et accordée à hauteur de 30%.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Demande la subvention au titre de la DETR 2023 pour les travaux de terrassement du chemin des jardins.

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 31 janvier 2023
Le maire, Denis ORY



<p>Département <i>Meurthe-et-Moselle</i></p> <p>Arrondissement <i>Nancy</i></p> <p>Canton <i>Entre Seille et Meurthe</i></p>	<p>COMMUNE DE ARRAYE-ET-HAN</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2023</p> <p>L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye-et-Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Denis ORY, Maire.</p> <p>Étaient présents : Anthony LEMOINE, Bernard BERRY, Jean-Pierre VAUTRIN, Denis ORY, Adeline GUIOT, Arnaud GEOFFROY.</p> <p>Étaient absents excusés : Mélissandre MUNIER, donne pouvoir à Denis ORY, Kevin GILLMETT, donne pouvoir à Anthony LEMOINE, Nicolas WOLTRAGER, donne pouvoir à Jean-Pierre VAUTRIN,</p> <p>Secrétaire de séance : M. Anthony LEMOINE</p>								
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2">Nombre de Conseillers</th></tr></thead><tbody><tr><td>En exercice</td><td>11</td></tr><tr><td>Présents</td><td>6</td></tr><tr><td>Votants</td><td>9</td></tr></tbody></table>	Nombre de Conseillers		En exercice	11	Présents	6	Votants	9	
Nombre de Conseillers									
En exercice	11								
Présents	6								
Votants	9								
<p>Convocation établie Le 19/01/2023</p> <p>Délibération affichée Le 02/02/2023</p>									
<p>N° : 2023-04 Subvention voyage scolaire</p>									

Demande de subvention voyage scolaire et prêt de la salle polyvalente

Séverine BREUVART, enseignante à l'école de Jeandelaincourt sollicite la commune pour subventionner un voyage à Paris. 12 enfants domiciliés à Arraye-et-Han sont concernés par le voyage.

La salle polyvalente sera prêtée gracieusement le 24 mars 2023 pour organiser une vente qui servira à payer une partie du voyage.

Le maire propose de contribuer à hauteur de 20€/enfant

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de contribuer à hauteur de 20€/enfant pour le voyage scolaire
- Accepte le prêt de la salle polyvalente à titre gracieux.

Pour extrait conforme,
A Arraye-et-Han, le 31 janvier 2023
Le maire, Denis ORY

